

J A N V I E R 2 0 2 0

le

Cerf-volant

Bulletin municipal de Saint Benoit la Forêt



2020
Meilleurs Vœux

La magie de Noël...

Le 18 décembre, avec quelques jours d'avance, nous avons eu la chance d'accueillir le personnage le plus attendu des fêtes de fin d'année : le Père Noël !

Il est arrivé à la nuit tombante, accompagné d'un attelage de quatre grands chiens tirant une petite charrette illuminée. Chacun a pu lui faire un bisou et lui donner sa liste de cadeaux. Certains ont même osé lui demander de faire un selfie...

Cette soirée a été un moment de joie partagée autour d'un chocolat ou d'un vin chaud, accompagnés de pain d'épice et de bonbons.

C'est tout simplement la magie de Noël qui est passée  un moment par Saint Benoit.



Le plaisir de nous retrouver...

Je veux bien sûr présenter à chacune et chacun d'entre vous, des vœux de santé d'abord, des vœux de réussite, des vœux de bonheur et d'épanouissement sur le plan personnel, professionnel... mais je souhaite aussi que nous partagions nos joies, notre bonne humeur et nos espoirs pour qu'en 2020, nous ayons plaisir à nous retrouver pour nos habituels moments de convivialité, la randonnée du 1er mai, le repas des aînés le 8 mai... le repas citoyen du 14 juillet, la traditionnelle fête de la chasse le premier dimanche d'août et les différentes festivités organisées par nos associations. Ce sont des moments importants pour chacun d'entre nous.

Je tiens à vous souhaiter, à toutes et tous, mes vœux de santé et de bonheur les plus sincères pour 2020.

Didier Guilbault

Quelques dates à retenir

Dîner dansant
de l'ESSB

[21 mars]

Super soirée
dansante organisée
par l'ESSB

Marche du
muguet

[01 mai]

Les randos et
brocante des
Bénédictins en fête

Repas des
aînés

[08 mai]

Le rdv traditionnel
du conseil et des
anciens





Vœux du maire

La cérémonie des vœux a été l'occasion de réunir les bénédictins pour célébrer la fin du mandat électoral, débuté en 2014.

Après avoir remercié toutes les personnalités et officiels présents, Didier Guilbault a fait un bilan rapide des réalisations 2019, rappelant qu'il n'y avait pas eu d'augmentation d'impôt en 2018 ni en 2019 et que l'endettement par habitant ayant été considérablement réduit, nous avons préservé notre capacité d'autofinancement.

L'équipe municipale

Didier Guilbault a tenu à souligner la présence, à la cérémonie des vœux, des agents communaux : Mme Percevault qui est la secrétaire de mairie et Mme Midoux agent administratif. M. Doucet est le dernier arrivé, affecté en septembre 2019 à St Benoit, il travaillait auparavant à la commune de Marçay, il est agent communal. M. Joubert est lui aussi agent communal, Mme Viau agent d'entretien et Mme Farget gérante de l'agence Postale communale.

Le maire les a tous remerciés pour leur engagement et leur disponibilité au service de la commune et de nos concitoyens.

Moment d'unité

C'est un plaisir chaque année renouvelé de nous retrouver le 14 juillet. Célébrer le 14 juillet c'est d'abord célébrer un des moments les plus importants de notre histoire, mais c'est aussi un moment de fête. Et ne l'oublions pas, la fête fait partie des moments d'unité. C'est la raison pour laquelle les quelques 250 bénédictins, présents au repas républicain, ont été conviés à renouveler la « photo de famille » réalisée en juillet 2011. Un tirage grand format est affiché à la mairie. La fête traditionnelle s'est ensuite déroulée avec le repas offert par la commune et les animations habituelles.

Anciens combattants

Suite à la disparition de plusieurs de ses membres, la section des Anciens combattants de St Benoit s'est dissoute pour rejoindre celle de de Rigny Ussé. Nous conserverons quand même les cérémonies commémoratives au monument aux morts de St Benoit, ainsi que le repas des aînés organisé conjointement avec celui des anciens combattants le 8 mai.





Travaux en cours et à venir....

Sécurité routière

Un radar pédagogique mobile est installé en divers lieux de la commune depuis le mois de mars. Ce nouvel outil de sécurité nous a permis de constater que plus de 1000 véhicules traversent la commune chaque jour et que pour certains les vitesses relevées dépassent les 100km/h ! La Police Municipale et la Gendarmerie, destinataires de ces relevés, effectuent régulièrement des contrôles de vitesse.

Le plateau ralentisseur devant l'école a été redimensionné et celui situé devant Une autre cave a été remplacé par des coussins berlinois.

La réfection par la CCVL du VC 304, du Brosseau aux Petites Landes, a amplifié la vitesse constatée. Nous testons actuellement des aménagements (chicanes ou plateau ralentisseur) et un chemin piétonnier sera implanté sur une partie de ce tracé.



Projet de restauration des locaux et vestiaires du stade de football

Suite à une visite de l'architecte du CAUE, au vu de la dégradation, un arrêté municipal de fermeture des locaux du stade de football a dû être pris en septembre dernier, en tout début de saison. Une solution provisoire de remplacement a été trouvée avec les clubs de Chinon et de Huismes permettant à l'ESSB de participer sereinement au championnat.

Nous travaillons avec les dirigeants de l'ESSB ce dossier qui comporte deux contraintes fortes : le délai de réalisation et les coûts. Les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, du Département, de la CCCVL et de la FFF sont finalisés, mais le recours à l'emprunt sera nécessaire pour la pérennité de l'ESSB.



Travaux de dissimulation des réseaux au Chatelier

La municipalité s'excuse pour les désagréments causés aux riverains par ces travaux, le chantier ayant dû être arrêté en raison des fortes pluies. Celles-ci occasionnent un nouveau retard et des difficultés supplémentaires ainsi qu'une importante dégradation des bas-côtés. Lorsque la dissimulation des réseaux sera terminée, des travaux de réfection des bordures seront réalisés.



Réhabilitation du ruisseau du Lac Mort

Le SAVI Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre contribue, à travers ses actions de restauration de zones humides et des cours d'eau, à l'amélioration et à l'atteinte du bon état écologique fixé à travers la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000.

Accompagnée par le SAVI, la commune va profiter de subventions avantageuses pour entreprendre la restauration du cours naturel du ruisseau du lac mort. Ce chantier qui débutera en 2020 consistera à la suppression de la vanne de retenue en béton, ainsi qu'à un reméandrage du lit de ruisseau d'eau permettant d'éviter le réchauffement et l'évaporation de l'eau. Les enfants de l'école seront associés à ces travaux dans le cadre d'un projet pédagogique autour de l'eau.

A noter : les droits et obligations liés aux cours d'eau sont encadrés par la réglementation.

L'article L.215-2 du code de l'environnement prévoit que les berges et le lit mineur des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains et que ceux-ci doivent en assurer l'entretien.





PLUi-H : Dernière ligne droite

Organisée pendant un mois du 4 novembre au 4 décembre, l'enquête publique du PLUi-H de la CCCVL proposait 9 permanences des commissaires enquêteurs, auxquelles se sont rendues plus de 110 personnes. Au total ce sont environ 120 observations, suggestions, questions qui ont été déposées auprès des commissaires enquêteurs, par le biais des registres, de mails ou de courriers. La commission d'enquête (composée de 3 commissaires enquêteurs) remettra son rapport, ses conclusions et son avis début janvier à la Communauté de communes. Ensuite, les élus des 19 communes disposeront d'un mois pour travailler sur les évolutions à apporter au projet de PLUi-H arrêté, au regard des remarques émises par les différentes instances consultées (personnes publiques associées et consultées, habitants) et de l'avis de la commission d'enquête.

L'approbation du PLUi-H en conseil communautaire est prévue le 05 mars 2020. Dans ce cas le PLUi-H deviendra exécutoire au printemps 2020. Plus d'informations sur le site chinon-vienne-loire.fr



Fibre optique

Val de Loire Fibre, qui est en charge de déploiement du Très Haut Débit, a rencontré des difficultés dans la phase de lancement. Ses difficultés engendrent un glissement de 12 voire 18 mois pour les plaques les plus complexes à mettre en service. Une première phase de commercialisation a eu lieu en fin d'année 2019 avec des réunions publiques sur les premiers territoires concernés.

Concernant le planning, nous espérons que la fibre sera disponible sur St Benoit en 2020.

Une fois les travaux terminés, une réunion d'information sera programmée afin de vous présenter les offres des différents opérateurs présents. Le raccordement final jusqu'à l'intérieur de l'habitation n'est réalisé qu'après la souscription à un abonnement.

Combien coûtera le raccordement à la fibre ?

Seul l'abonnement sera payant, il n'y a pas de frais de raccordement facturés. Le propriétaire a simplement à sa charge l'infrastructure nécessaire au passage de la fibre sur le domaine privatif soit le fourreau, soit des poteaux. Attention, si un fourreau est cassé ou bouché en domaine privatif, c'est bien le propriétaire qui doit le réparer.

Plus d'information sur : www.valdeloirenumerique.fr



Collecte ordures ménagères 2020

La collecte n'est plus assurée les jours fériés, le ramassage est décalé d'une journée à partir du jour férié (excepté les collectes du samedi qui sont maintenues). **Voici le calendrier pour 2020 :**

Jeudi 02 janvier pas de collecte - ramassage le vendredi 03 janvier

Jeudi 16 avril pas de collecte - ramassage le vendredi 17 avril

Jeudi 30 avril collecte maintenue

Jeudi 07 mai collecte maintenue

Jeudi 21 mai pas de collecte - ramassage le vendredi 22 mai

Jeudi 04 juin pas de collecte - ramassage le vendredi 05 juin

Jeudi 16 juillet pas de collecte - ramassage le vendredi 17 juillet

Jeudi 16 août pas de collecte - ramassage le vendredi 17 août

Jeudi 12 novembre pas de collecte - ramassage le vendredi 13 nov.

Jeudi 24 décembre collecte maintenue.

A noter : les bacs et sacs doivent être sortis avant 11h pour les collectes de l'après-midi et les bacs doivent impérativement être rentrés après la collecte.



Infos municipales

Embellissement cimetière



Le cimetière municipal a fait l'objet d'une campagne d'embellissement avec la réfection des allées et des pourtours de tombes. Les collectivités ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage par respect pour l'environnement. Conséquence inéluctable : les mauvaises herbes repoussent plus vite !

Nos agents font leur maximum pour entretenir le cimetière et ils sont très sollicités durant la période estivale (taille, tonte, arrosage...) pendant laquelle poussent les plantes invasives. Nous vous demandons donc de la compréhension et un peu d'indulgence... Info : une zone "test" enherbée sur la partie Est du cimetière, sera destinée à être tondue.

Vandalisme

Plusieurs actes de vandalisme ont eu lieu en 2019 ; Tags, détériorations et effractions sur des bâtiments municipaux. Nous avons installé des alarmes et des systèmes de surveillance depuis. Le conseil municipal a aussi sollicité la police municipale et la gendarmerie pour renforcer la surveillance ainsi que le plan «Voisins vigilants» afin de développer entraide et prévention.

Quelles demandes d'autorisation pour mes travaux ?

Vous souhaitez faire construire, réaliser une extension, un abri de jardin, une clôture, modifier la destination d'une pièce, transformer une dépendance en pièce à vivre, voire simplement modifier l'aspect extérieur de la maison... Vous achetez un bien qui nécessite des travaux, vous voulez diviser un terrain en vue de construire ? Sachez qu'avant tout projet, il est important de tenir compte du règlement d'urbanisme en vigueur sur la commune (PLUiH).



Le secrétariat de mairie est à votre disposition, pour vous informer de cette réglementation et vous accompagner tout au long de vos démarches.

Association Transport Solidaire - Chinon Vienne et Loire

L'Association Transport Solidaire – Chinon Vienne et Loire propose une démarche de mise en relation solidaire entre les personnes de plus de 60 ans d'une même commune. Son fonctionnement est simple : *Un senior prend contact avec un chauffeur solidaire de sa commune pour être conduit à son rendez-vous médical, chez le coiffeur, au marché... Le chauffeur vient chercher la personne à son domicile et l'emmène au lieu souhaité. Au terme du rendez-vous, le chauffeur ramène la personne chez elle et reçoit une indemnité de 0,35€ par kilomètre afin de couvrir les frais occasionnés.*

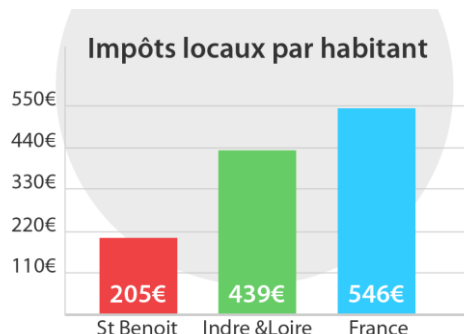
L'adhésion de 5€ à l'association est obligatoire pour l'utilisateur comme pour le chauffeur bénévole. Ce service est opérationnel en janvier 2020. La liste des conducteurs de la commune est disponible en mairie. Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de mairie 02 47 58 00 11. Le CIAS qui accompagne ce projet peut également apporter des informations 02 47 93 92 86.



Cartographie communale

Voici une série d'indicateurs, issus de données établies par des organismes et instituts nationaux, qui vous permettront d'analyser facilement la dynamique de notre commune.

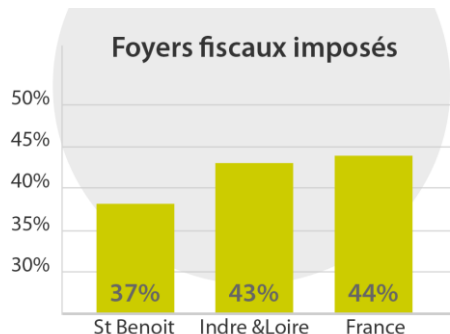
Impôts locaux



Source Ministère de l'Economie et des Finances, 2018

Le taux pour la taxe d'habitation voté en 2019 était de 7,62% comme en 2016, 2017 et 2018.

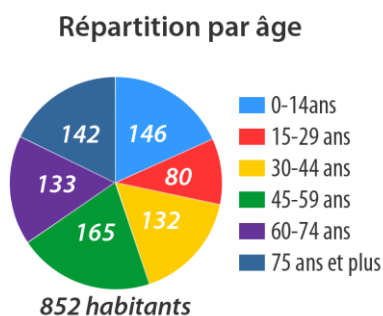
Potentiel financier



Source Direction Générale des Finances Publiques, 2018

Le revenu moyen des 253 foyers fiscaux de St Benoit est de 22843€ et 37% sont imposés.

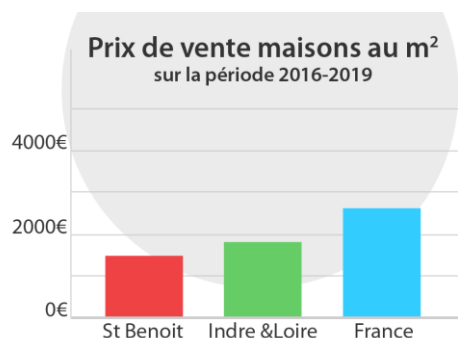
Population



Source INSEE 2016

3,8% d'enfants de 0 à 3 ans, 20% de jeunes moins de 18 ans et 23% de seniors de plus de 75 ans

Immobilier



Source : Base DVF, 2016/2019, hors Corse et Alsace

73% des bénédicins sont propriétaires de leur logement, contre 64% pour la région.



Rappel : stationnement gênant !



La mesure sur le stationnement très gênant a été mise en vigueur début juillet 2015. Vous êtes nombreux à penser, en toute bonne foi, ne gêner personne et n'entraver en aucune manière la circulation en vous garants à cheval sur un trottoir, surtout si l'espace piéton est suffisamment large pour laisser le passage aux poussettes ou aux fauteuils roulants et, dès lors, ne pas être verbalisable.

Erreur, car la loi ne fait pas dans le détail. Se garer sur un trottoir, même "proprement", est désormais passible d'une **amende de 135€** (article R.417-11 du code de la route). Le trottoir est un chemin piétonnier et doit rester libre à la circulation des piétons pour leur sécurité. *Attention cette information est un rappel, la police municipale veillera à l'application stricte de cette loi !*

